

Rapport financier 2021

Le montant total de la trésorerie s'élevait **au 31.12.2021 à 13.829,94 euro**

La trésorerie a accusé **une perte de 138,86 euro par rapport au 01.01.2021.**

RÉSULTAT

Toutefois, **dans une perspective comptable** (les recettes sont considérées comme des produits et les dépenses comme des charges imputables selon la période concernée à un exercice ou à un autre), **le résultat (bénéfice) s'élève à +129,04 euro pour 2021.**

Des dépenses réalisées en 2021 qui concernaient l'exercice 2020 (frais de travail de mémoire notamment pour un montant de 102 euro) et l'exercice 2022 (frais de stockage des archives) ont été retirées du solde de 2021.

RECETTES

Les recettes réalisées en 2021 (10.140 euro) **ont été inférieures à celles réalisées en 2020** (11.928,35 euro). **Soit une baisse de presque 1.800 euro** (1.788,35 euro). Celle-ci est à imputer principalement à la réduction de 15 euro accordée sur la cotisation des adhérents qui la renouvelaient avant le 28/02/2021 (env. 90% des membres en ont bénéficié).

La baisse des cotisations s'élève précisément à 1.304 euro entre 2021 (7.910 euro) et 2020 (9.214 euro) sans baisse du nombre de membres (96). **La baisse des cotisations compte pour environ 73% de la baisse des recettes réalisées en 2021.**

DÉPENSES

Les dépenses réalisées en 2021 (10.278,86 euro) **sont supérieures à celles réalisées en 2020** (9.645,62 euro). **Soit une hausse d'un peu plus de 630 euro** (633,24 euro). Cette hausse est dû pour partie à l'adhésion nouvelle à Monasbl (265 euro), à l'audit¹ du site web (175,5 euro) et à ses modifications² (128 euro).

¹ Site attaqué par des virus. Site fonctionnel en partie (un contenu d'accordéon supprimé - enregistrement des coordonnées publiques).

² Charge exceptionnelle : Intervention sur site web (suppression des virus, suppression des plugin non utilisés, mise à jour du site)

Budget prévisionnel 2022

Une perte de trésorerie **de 1.244,60 euro** est attendue **pour 2022**.

RÉSULTAT

Toutefois, **dans une perspective comptable, la perte ne devrait s'élever qu'à 231,57 euro**. Cela est dû en particulier à l'amortissement des frais de modifications du site web. La première annuité, pour 2022, ne sera que de 518,38 euro (quand la dépense s'élève à 1.696,50 euro). En 2023 et 2024, le montant sera identique soit 565,50 euro. L'amortissement prendra fin en 2025 avec une annuité à 47,13 euro.

RECETTES

Les recettes 2022 devraient augmenter par rapport à 2021 (+2.585 euro). Cette augmentation est due au retour à la normale du montant des cotisations de l'Assobat (9.405 euro ; +1.495 euro) pour un même nombre de membres. Mais aussi à l'augmentation significative de la cotisation de l'ABP - 55 à 95 euro - (+1.090 euro).

DÉPENSES

Les dépenses 2022 devraient également augmenter par rapport à 2021 (+3.690,74 euro). Cette augmentation est due pour une bonne part (1.696,50 euro) aux dépenses engagées pour des modifications du site web (intégration d'un module d'exportation des données, révision du formulaire d'enregistrement des membres en front et back office). Mais aussi au stockage des archives (650,91).